

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 5 avril 2018.

Communiqué de presse

Déclarations PAC - Surfaces 2018

La Direction départementale des territoires de la Haute-Marne informe les exploitants agricoles que la période de dépôt des dossiers PAC 2018 est ouverte du 1^{er} avril <u>jusqu'au 15 mai 2018</u>.

Les demandes seront faites exclusivement via INTERNET à partir du compte de l'exploitant sur le site:

www.telepac.agriculture.gouv.fr

La déclaration 2018 est «pré-remplie» à partir des données de la campagne 2017 sur une nouvelle orthophotographie. Chaque agriculteur doit compléter la demande page par page et ne pas oublier de signer sa demande. Il est fortement conseillé de bien lire les différentes notices disponibles dans l'onglet « notices et formulaires » avant de remplir sa déclaration.

Le site permet également de déclarer des modifications de données d'une exploitation (adresse, coordonnées bancaires...) et de transmettre de façon dématérialisée les pièces justificatives éventuellement nécessaires (RIB, Kbis, statuts...). Si des modifications sont à enregistrer, il est préférable d'effectuer la démarche avant de commencer la déclaration de surface.

Attention: les pièces justificatives afférentes à certaines aides doivent **impérativement** être communiquées avant la fin de la période de dépôt des demandes d'aides (envoi en recommandé conseillé).

Un numéro vert est à la disposition des agriculteurs qui auraient besoin d'aide au 0 800 221 371.

Pour tout renseignement complémentaire, prise de rendez-vous ou réservation d'un poste informatique, vous pouvez contacter Mme Agnès Consigny au 03.25.30.79.46 au service économie agricole à la D.D.T. de la Haute Marne, 82 rue du Commandant Hugueny à Chaumont.

Contact presse: